

Lettre économique « Objectif Oman » Mai – Juillet 2025

Une publication du SE de Mascate

FAITS SAILLANTS

- *Oman instaure un impôt sur le revenu des personnes physiques à compter de 2028, une première dans les Pays du Golfe*
- *Les échanges commerciaux entre la France et Oman en hausse de 60% en 2024*
- *Après S&P, Moody's relève de Ba1 à Baa3 la note souveraine d'Oman de Ba1 à Baa3 qui repasse en catégorie investissement*
- *Un secteur de l'eau en mutation : Nama Water Services en quête d'un nouveau cap*
- *Oman crée une société nationale pour réguler les exportations de minerais*
- *Lancement d'un fonds conjoint de 200 M USD entre l'OIA et Templewater*

ACTUALITE DE NOS ENTREPRISES

Au programme dans les prochains mois :

- **Réunion du conseil d'entreprises France-Oman** (MEDEF International), le 26 août à Paris
- **COMEX Global Technology Show 2025**, du 7 au 10 septembre à Mascate
- **French Architecture Tour** (Business France), les 6 et 7 octobre à Mascate
- **Oman-France French Energy Day** (Business France et Service économique) le 14 octobre à Mascate
- **IEEE PowerTalks**, du 13 au 15 octobre à Mascate
- **Green Hydrogen Summit Oman (GHSO)**, du 30 novembre au 4 décembre à Mascate
- **LOGISTEX (Oman's logistics Event)**, les 16 et 17 novembre 2025 à Mascate
- **Oman AgroFood 2025**, du 1er au 3 décembre à Mascate

Oman–France Energy Day : un rendez-vous clé pour la coopération franco-omanaise dans la transition énergétique

Le 14 octobre 2025, Mascate accueillera l'**Oman–France Energy Day Forum**, organisé par le Service économique de l'Ambassade de France en Oman et Business France, avec l'appui de l'OFA (l'association d'amitié franco-omanaise). Inscrit dans le cadre de l'opération « **French Energy Days** » de Business France et organisé en marge du salon **IEEE PowerTalks**, le Forum rassemblera près d'une centaine d'acteurs institutionnels et économiques des deux pays. À travers deux tables rondes de haut niveau et une session de rencontres d'affaires (**B2B**) réservées aux entreprises, l'événement visera à mettre en valeur l'expertise française en matière d'énergies vertes, à favoriser le développement de partenariats concrets entre la France et Oman, et à renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de la transition énergétique. Les échanges porteront sur les filières de production et de stockage d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biogaz, hydrogène vert), la flexibilité et la résilience des réseaux, le déploiement de réseaux intelligents et automatisés, ainsi que sur l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel et résidentiel.

- Plus d'information sur les modalités de participation sur le site de Business France : **E-Salon - French Energy Tour 2025 - Emirats arabes unis et Oman**

CLIMAT DES AFFAIRES

Introduction au Sultanat d'Oman du premier impôt sur le revenu des personnes physiques du CCEAG

Riches de leur rente pétrolière, les Etats du Golfe, dont Oman, ont traditionnellement écarté l'idée d'un impôt sur le revenu des personnes physiques afin d'offrir des régimes fiscaux avantageux. Pan fondamental de leur politique d'attraction des talents et des capitaux, les Etats du Golfe ont misé sur des régimes fiscaux très incitatifs afin d'encourager leur croissance. Depuis les années 1970, les pays du Golfe ont connu une trajectoire de croissance économique parmi les plus rapides au monde, largement tirée par la rente des hydrocarbures¹. Oman, en particulier, a vu son PIB nominal passer de 256 M USD en 1970 à près de 107 Mds USD en 2024, soit une multiplication par plus de 400 en un demi-siècle. Cette expansion fulgurante a été rythmée par les cycles pétroliers mondiaux² et soutenue par une politique de réinvestissement massif des revenus pétroliers dans les infrastructures et le capital humain³. En moyenne, les hydrocarbures ont représenté entre 70 % et 85 % des recettes publiques omanaises et plus de 60 % des exportations totales sur les trois dernières décennies. Le secteur pétrolier demeure le pilier budgétaire et extérieur des économies du Golfe, malgré des efforts de diversification engagés depuis les années 2000. Ce modèle de développement, fondé sur l'exploitation de ressources naturelles stratégiques et sur une fiscalité ultra-compétitive, a permis un rattrapage économique et social sans précédent, dont les effets sont encore aujourd'hui au cœur des trajectoires nationales. Mais le compte à rebours se fait de plus en plus pressant, et les résultats de la diversification ne sont pas au niveau des ambitions.

Une décision plébiscitée depuis longtemps, mais qui restait un tabou

Si le FMI recommandait depuis plusieurs années au Sultanat un impôt sur le revenu des personnes physiques⁴, les efforts politiques pour conduire à sa mise en place ont souvent été voués à l'échec. Le FMI recommandait pour la première fois en 2016 l'instauration d'un tel impôt pour assainir les recettes publiques du Sultanat. En octobre 2020, le gouvernement publie un plan de réforme budgétaire à moyen terme, qui inclut la mise en place d'un impôt sur le revenu pour les personnes à hauts revenus à partir de 2022, qui n'a finalement jamais été mis en place. En janvier 2025, le sujet était de nouveau sur la table des deux assemblées parlementaires du pays⁵ qui ont validé un projet de loi IRPP avec des ajustements fortement revus à la baisse en ce qui concerne la base taxable des contribuants⁶. Bien que beaucoup poussaient pour un report, le ministre des finances avait affirmé sa volonté de créer un IRPP dès que possible. Les modalités n'ont toutefois pas fait l'objet d'un consensus et le projet de loi n'a pas abouti, jusqu'à que soit promulgué par le Sultan le 22 juin 2025 le texte final

« A historic shift », un premier IRPP dans le CCEAG prudent et spécifique

1. Champ d'application : une portée limitée, mettant sur un même pied d'égalité les nationaux et étrangers

¹ Cette rente a toutefois également été mobilisée pour soutenir l'investissement public et amorcer des stratégies de diversification économique, selon des trajectoires variables d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre. Mais, même lorsque la croissance est tirée par les secteurs non pétroliers, comme ces dernières années en Arabie saoudite ou aux Émirats arabes unis notamment, elle reste étroitement dépendante de la rente hydrocarbonnée car celle-ci finance l'investissement public et stimule la demande intérieure, créant un effet de diffusion favorable à la diversification. Aussi, certains pays du Golfe affichent aujourd'hui, grâce à la rente pétrolière, un PIB majoritairement issu des secteurs non pétroliers.

² Flambée des prix dans les années 1970, super-cycle de 2003–2008, reprise post-COVID

³ Le marché du travail reste toutefois très segmenté, avec une forte dépendance à la main-d'œuvre étrangère et des défis persistants dans la montée en compétences des populations locales.

⁴ C'est un élément récurrent parmi les recommandations annuelles des rapports « Article IV » sur le Sultanat d'Oman. Dans celui de 2023 par exemple, le FMI mentionnait : "Enacting the PIT law on high-income earners would generate additional tax revenues of about 0.4 percent of non-hydrocarbon GDP, help mitigate tax arbitrage opportunities of entrepreneurial income, and further enhance the authorities' credibility to fiscal reforms. The tax authority foresees to start testing the related IT system in the near future.", IMF 2023 Art IV Country Report

⁵ Le Conseil d'État (Majlis al-Dawla) et l'Assemblée consultative (Majlis A'Shura)

⁶ Le seuil d'imposition est fixé à 50 000 OMR de revenus annuels, à la place des 30 000 OMR initialement prévus, et le taux d'imposition passe de 15 % à 5 % dans le but, entre autres, de protéger la classe moyenne. Les indemnités de fin de service ou autres gratifications similaires ne seront pas imposées (ce qui profitera notamment aux travailleurs expatriés).

Le Sultanat d'Oman prévoit l'entrée en vigueur de son impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) à compter du 1er janvier 2028. Cette réforme s'inscrit dans la stratégie de diversification budgétaire et de viabilité économique à long terme de la Vision 2040. Conformément au décret royal n° 56/2025, l'IRPP ne concernera que les résidents fiscaux (nationaux ou expatriés présents plus de 183 jours par an en Oman) percevant un revenu net annuel supérieur à 42 000 OMR (environ 94 000 EUR), et les non-résidents percevant cette même somme depuis le Sultanat. Le taux est fixé à 5 %, sans progressivité, et ne s'applique que sur la partie excédant ce seuil. Le champ d'application couvre un large éventail de revenus : salaires, honoraires, loyers, dividendes, redevances, plus-values, pensions, ventes, gains en capital, dons et récompenses. Si pour les non-résidents seuls les revenus provenant du Sultanat seront comptabilisés, les résidents fiscaux se verront imposés sur leurs revenus globaux. Les déductions autorisées incluent notamment les dépenses d'éducation et de santé ; la Zakat et autres dons caritatifs ; les intérêts sur prêts immobiliers (résidence principale) ; ou encore les revenus hérités ou issus de la vente d'un bien immobilier (sous conditions). La base imposable sera calculée en soustrayant du revenu brut le seuil exonéré (42 000 OMR) ainsi que les déductions admises.

2. La mise en œuvre pourrait poser des difficultés aux Omanais

Concernant la mise en œuvre, les contribuables sont tenus de déclarer spontanément leurs revenus. À défaut, ils s'exposent à des évaluations d'office, à des pénalités, voire à des contrôles fiscaux. L'Autorité fiscale omanaise disposera d'un accès légal aux données bancaires et institutionnelles, lui permettant de détecter les sous-déclarations et d'assurer le respect des obligations déclaratives. En revanche, les autorités omanaises risquent de peiner à contrôler les revenus « globaux », soit ceux perçus hors du Sultanat pour les résidents fiscaux. L'inclusion des **revenus mondiaux** des résidents fiscaux pose en effet un **défi opérationnel de traçabilité et de contrôle**, en particulier pour les actifs ou revenus perçus à l'étranger, hors du champ de coopération automatique ou des accords d'échange d'informations.

3. Les risques que cet impôt affecte la compétitivité du pays sont modérés, mais existent

En pratique, seule une petite frange de la population (environ 1 %) sera concernée. Le régime fiscal omanais restera donc attractif, tant pour la majorité des travailleurs immigrés que pour les Omanais. La proportion qu'il touchera ne sera affectée que légèrement, compte tenu de la méthode de calcul complaisante et de la maigre base imposable. Les principales inquiétudes, liées à la taxation des revenus du capital, reposent d'une part sur un risque de **double imposition économique**, notamment si les dividendes, plus-values ou rémunérations de dirigeants sont taxés au niveau personnel après l'impôt sur les sociétés. D'autre part, la taxation des intérêts sur dépôts bancaires soulève la crainte, plus nuancée, d'un **repli de la liquidité locale**, dans un contexte régional où des juridictions concurrentes comme celle des Emirats arabes unis offrent encore des régimes fiscaux plus attractifs. Si Oman estime que son coût de la vie, inférieur à celui des autres places concurrentes de la région, lui confère une marge de manœuvre fiscale capable de préserver son attractivité auprès d'une part significative de la population expatriée, le pays reste donc confronté au défi que représente la mobilité transfrontalière des capitaux.

4. La contribution attendue aux recettes de l'Etat est très modérée

Il est estimé que le gouvernement récoltera chaque année aux alentours de 200 M OMR (445 M EUR) grâce à cet impôt qui servira à financer une partie du système de protection social.⁷ Ce nouvel instrument ne permettra donc pas, à lui seul, une diversification suffisante des recettes publiques, dans un contexte où le pays a pour objectif d'augmenter ses revenus non-pétroliers à 15 % du PIB d'ici 2030 et 18 % du PIB d'ici 2040.

Qu'en dit la convention fiscale bilatérale en la France et le Sultanat d'Oman ?

Pour rappel, la France dispose d'une convention fiscale bilatérale avec le Sultanat d'Oman datant de 1989 et mise à jour en 2012 en vue d'éviter la double imposition. Le document ne mentionne comme « impôt du Sultanat d'Oman » que l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur les bénéfices des entreprises commerciales et industrielles⁸, mais aucun impôt sur le revenu des personnes privées qui est d'une nature différente. En revanche, la Convention s'applique malgré tout « à tout impôt établi par le Sultanat d'Oman sur le revenu total ou sur des éléments de revenus - y compris les gains provenant de l'aliénation de biens mobiliers ou immobiliers -, tout impôt sur la fortune,

⁷ A titre de comparaison, le budget 2025 prévoit des recettes à hauteur de **680 M OMR issus de la TVA et des droits d'accises** et **656 M OMR d'impôts sur les sociétés**

⁸ Art. 2 – 1 – b) de la Convention entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions du 1^{er} juin 1989, modifié par l'Avenant du 8 avril 2012

tout impôt sur les successions et tous autres impôts similaires à ceux auxquels s'applique la Convention en ce qui concerne la France »⁹. Aussi, la Convention prévoit a priori toutes les règles de partage nécessaires à la levée du futur IRPP omanais à l'égard des personnes exposées à la fois aux autorités fiscales françaises et omanaises.

INFORMATIONS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERES

Oman retrouve sa note investment grade

L'agence de notation financière Moody's a relevé la note souveraine d'Oman de Ba1 à Baa3, rétablissant ainsi le pays en catégorie *investment grade* pour la première fois depuis six ans, après une première revalorisation par S&P en septembre 2024 (BBB-). Oman satisfait désormais aux critères requis pour intégrer les principaux indices obligataires mondiaux, facilitant l'accès aux flux d'investissement passifs. L'agence souligne les progrès notables en matière d'assainissement budgétaire : la dette publique a été réduite à 35,5 % du PIB fin 2024, contre près de 70 % en 2020, et le seuil d'équilibre budgétaire est désormais sous les 70 USD/baril (de 57 à 65 OMR selon les sources FMI ou Central Bank of Oman). Cette trajectoire améliore la résilience du pays face à d'éventuelles baisses des prix du pétrole, tout en renforçant la crédibilité des réformes structurelles à venir, notamment l'introduction d'un impôt sur le revenu des personnes physiques prévu à partir de 2028. Le CDS (*credit default swap*) souverain à 5 ans est tombé à un plus bas historique de 86 pb, confirmant la confiance retrouvée des marchés.

Relations commerciales bilatérales

1. Echanges bilatéraux en hausse, portés par un bond des exportations omanaises

En 2024, les échanges commerciaux entre la France et Oman se sont élevés à 703,5 M EUR, en progression de près de 60 % par rapport à 2023 (436,2 M EUR). Alors que la France enregistrait une baisse de -7,8 % des échanges commerciaux avec Oman en 2023 en glissement annuel (g.a.)¹⁰, en raison notamment d'une forte baisse du montant de nos importations (-48,3% entre 2022 et 2023), la valeur des échanges commerciaux a de nouveau fortement progressé en 2024.

Cela s'explique par un bond de nos importations depuis Oman, qui ont atteint en 2024 le montant record de 312 M EUR, soit une augmentation de plus de 140% par rapport aux 128 M EUR de 2023. Cette forte hausse s'explique par l'augmentation des importations d'« *hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives* » **qui se sont élevées à 277 M EUR en 2024 contre 42 M EUR en 2023**, représentant près de 86% du total de nos importations. Malgré notre stratégie de diversification des sources d'approvisionnement en hydrocarbures suite au conflit en Ukraine, Oman reste un petit acteur pour la France sur ce poste d'importation, comptant pour 0,4% du total des hydrocarbures importé du CCEAG, qui lui-même représente 21% du total des importations nationales d'hydrocarbures. Pour le reste des importations, suivent *l'aluminium et ouvrages en aluminium* à 17 M EUR (5% du total des importations) ; un *turboréacteur* à 12 M EUR (4%) ; *parties de freins* à 6 M EUR (2%) ; *Médicaments* à 1,5 M EUR (0,51%) ; puis *parfums* (0,25%), *minerais de fer* (0,13%), *safran entier* (0,12%) et *pneus usagés* (0,11%). **Dans le même temps, les exportations françaises vers le Sultanat ont enregistré une hausse de +27%, passant de 308 M EUR en 2023 à 392 M EUR en 2024.** Si elles n'ont pas atteint leur niveau record marqué en 2019, les exportations françaises vers Oman continuent leur progression depuis 2022. Dans le détail, les exportations françaises – plus diversifiées – se sont composées de *biens d'équipement aéronautique* avec 150 M EUR (38 % des exportations¹¹), *produits chimiques et pharmaceutiques* à 25 M EUR (6 %), *équipements de télécommunication (routeurs, commutateurs, etc.)* à 17 M EUR (4 %), *véhicules industriels (camions diesel 5–20 t)* à 8 M EUR (2 %), puis *composants électroniques (smart cards, cartes SD)* et *appareils de manutention industrielle* à 7 M EUR chacun (1,8 %).

La France consolide son excédent commercial avec Oman en 2024

Dans ce contexte, malgré la montée en puissance des importations, **la France consolide l'excédent commercial qu'elle avait retrouvé après deux ans de déficit post-Covid en passant de 180 M EUR en 2023 à 80 M EUR en 2024, soit -55% en g.a.** A titre de comparaison, la France a enregistré en 2024 des déficits commerciaux avec le Koweït (-

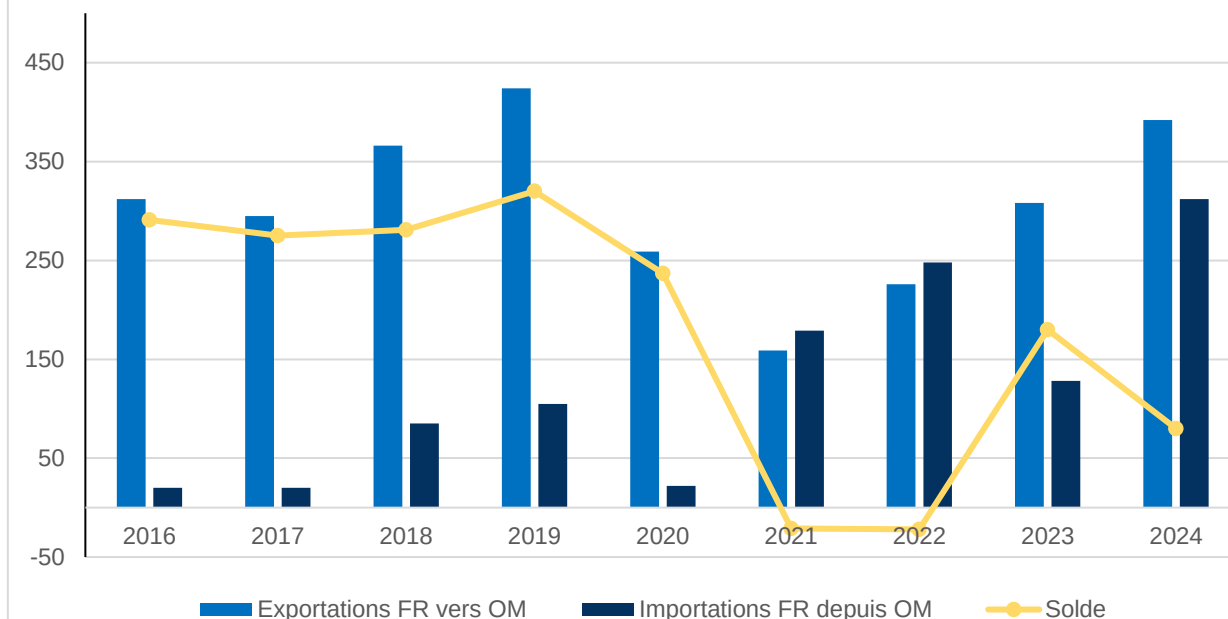
⁹ Article 2 – 3 de la Convention fiscale bilatérale

¹⁰ Ces données ne concernent que le commerce de marchandises. Le commerce des services s'est élevé quant à lui à 266 M EUR au niveau des exportations françaises vers Oman (source : Eurostat, seules données disponibles)

¹¹ Répartis entre turbopropulseurs (22 % et 12,5 %), turbines à gaz industrielles (2 %) et pièces d'avion civils (2 %).

1,3 Md EUR), l'Arabie saoudite (-303 M EUR), et le Bahreïn (-19 M EUR) et des excédents commerciaux avec les Émirats arabes unis (+ 4,5 Md EUR) et le Qatar (+462 M EUR).

Evolution des échanges commerciaux entre la France et le Sultanat d'Oman depuis 2016
(Source : Douanes françaises)



La part de marché française recule sur le long terme

En dépit de la bonne performance de nos exportations, notre part de marché à Oman demeure réduite et en contraction continue, passant de 2,4% en 2002 à 0,4% en 2024. La France rétrograde au 32^{ème} rang des fournisseurs du Sultanat, derrière les Emirats Arabes Unis (23%), la Chine (11%), le Koweït (10%), l'Inde (9%), l'Arabie saoudite (8%), ainsi que nos principaux concurrents européens, notamment l'Allemagne (10^{ème} au classement des importations), la Belgique (12^{ème}), l'Italie (17^{ème}), les Pays-Bas (21^{ème}) et même le Luxembourg (24^{ème}). A noter toutefois que le volume des exportations françaises vers Oman est en partie « sous-estimé » du fait du rôle de plateforme logistique régionale joué par Dubaï, avec des statistiques françaises qui prennent en compte le pays de destination tel qu'il est connu au moment de l'exportation, et non pas le pays de destination finale.

Lancement d'un fonds conjoint de 200 M USD entre l'OIA et Templewater (Chine)

Le 9 juillet 2025, le fonds souverain Oman Investment Authority (OIA), via son véhicule *Future Fund Oman* (FFO), a annoncé le lancement d'un fonds conjoint axé sur la transition énergétique d'une valeur de 200 M USD en partenariat avec la société d'investissement chinoise Templewater. L'objectif communiqué étant d'accélérer la décarbonation de l'économie omanaise en finançant des projets matures à fort impact liés aux carburants verts, aux data centers durables, au stockage énergétique ou encore à la mobilité intelligente. Doté d'un capital initial partagé à parts égales, le « *Energy Transition Fund* » prévoit d'investir exclusivement à Oman, avec des tickets allant de 20 à 40 M USD sur une période de déploiement de cinq ans. Il ciblera des technologies à fort degré de maturité (TRL ≥ 8) et entend constituer un portefeuille de 5 à 10 entreprises stratégiques. Le fonds mise sur un modèle de PPP avec un fort angle « In-Country Value » pour stimuler la recherche, renforcer les compétences locales et transférer des technologies avancées. Templewater prévoit également d'implanter une antenne à Mascate pour accompagner ses engagements à long terme dans le pays.

CBO ouvre les licences pour les banques numériques

La Banque centrale d'Oman (CBO) a lancé le 1er juin 2025 un cadre réglementaire pour l'octroi de licences aux banques numériques, s'inscrivant dans la stratégie nationale de transformation digitale du secteur financier.

Deux types de licences sont prévus pour les sociétés par actions locales :

- Catégorie 1 (sans restriction) : capital minimum de 30 millions OMR.
- Catégorie 2 (avec restriction) : capital minimum de 10 millions OMR.

Pour les succursales étrangères, le capital requis sera défini par le gouverneur de la CBO. Les banques numériques candidates devront démontrer une expertise technologique et financière, ainsi qu'un business plan détaillé intégrant inclusion financière, cybersécurité, continuité d'activité, adoption de technologies émergentes (IA, open banking, big data), et stratégie de sortie sur cinq ans. Les banques numériques devront disposer d'un siège ou bureau à Oman, sans agences physiques classiques, mais avec des bureaux administratifs autorisés sous conditions.

Oman accueille la 13^{ème} table ronde de la Chine sur les accessions à l'OMC, axée sur le monde arabe

Du 12 au 14 mai 2025, Oman a accueilli à Mascate la 13^e édition de la Table ronde de la Chine sur les accessions à l'OMC. Les Tables rondes de la Chine sur les accessions à l'OMC sont des rencontres annuelles de haut niveau, organisées par l'OMC sous l'impulsion et avec le soutien de la Chine, visant à réunir les pays en cours d'accession et les membres de l'OMC pour échanger sur les bonnes pratiques, les défis et les opportunités liés au processus d'adhésion. Elles servent de plateforme de dialogue technique et politique pour promouvoir l'intégration des nouveaux membres au système commercial multilatéral. Après une 12^{ème} édition organisée l'année dernière à Abu Dhabi en marge de la 13^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC, il s'agit de la seconde édition organisée dans le monde arabe et dont le sujet était précisément l'intégration des pays arabes dans le système commercial multilatéral. Cet événement, ayant réuni des représentants des gouvernements arabes en voie d'adhésion, des membres de l'OMC, des organisations régionales et des acteurs du secteur privé, a mis en valeur les enseignements tirés des précédentes adhésions (notamment celle récente des Comores en août 2024) et les synergies possibles avec les visions économiques du CCEAG. Il a aussi placé le Sultanat comme exemple d'intégration à suivre pour le reste de la région. La rencontre a été marquée par le lancement d'une étude conjointe sur les bonnes pratiques d'adhésion dans la région et a célébré le 25^e anniversaire de l'adhésion d'Oman à l'OMC. Pour rappel, sur 22 Etats membres de la Ligue Arabe, seuls 14 sont membres de l'OMC. L'Algérie, l'Irak, le Liban, la Lybie, la Somalie, le Soudan et la Syrie sont en voie d'accession (Art. XII de l'Accord établissant l'OMC). La Palestine a un statut d'observateur ad hoc. Le Sultanat d'Oman est membre de l'OMC depuis 2000.

INFORMATIONS SECTORIELLES

L'Etat délègue, Nama s'émancipe : un redressement encore fragile pour Nama Water Services, entre modernisation, partenariats, et défis opérationnels

Nama Water Services, détenant le monopole de la gestion de l'eau du Sultanat, cherche à diversifier ses partenariats et à encourager la concurrence. L'entreprise publique détenue par le fonds souverain OIA est l'unique titulaire d'une licence délivrée par l'autorité de régulation « APSR » qui l'habilite à dessaler, transporter, distribuer, assainir, traiter et collecter l'eau sur l'ensemble du territoire (à l'exception de la région du Dhofar couvert par une autre société publique distincte de NWS). Bien que la société *Nama Power & Water Procurment* (PWP) reste mandatée pour publier et gérer certains appels d'offres, NWS est désormais fiscalement autonome — sa dette n'est plus consolidée dans le budget de l'État — et peut donc contractualiser directement, comme en témoigne la gestion en direct de la station d'assainissement de Wadi Dayqa.¹² Elle recourt en priorité à des modèles PPP, avec des contrats de type BOO (*Build-Own-Operate*), pour financer ses infrastructures, et affirme sa volonté de diversifier ses partenariats internationaux, en identifiant la France comme pays cible.

Suite à un déficit catastrophique de 1,93 Md OMR en 2023 (retraité), NWS a renoué avec la rentabilité, enregistrant un bénéfice net de 56,8 M OMR en 2024. Le chiffre d'affaires a plus que doublé pour atteindre 428,7 M OMR, tandis que le total des actifs s'élève désormais à 3,7 Mds OMR. Les fonds propres atteignent 720,6 M OMR, portés par des apports en capital et des bénéfices non distribués. Les flux de trésorerie opérationnels ont dégagé un excédent de 101,8 M OMR, contre un déficit de 74,8 M OMR en 2023. Deux manquements réglementaires ont été constatés, avec une amende de 200 000 OMR infligée par l'APSR en août 2024. Aujourd'hui, autour de 40% des recettes de NWS sont des subventions, que le gouvernement entend réduire progressivement.

¹² Sur le plan financier, le régulateur APSR fixe le tarif de référence de l'eau, correspondant au revenu maximal que NWS est autorisée à percevoir. Le prix réellement payé par les consommateurs est ensuite déterminé par le Conseil des ministres. L'État, via le ministère des Finances, compense la différence sous forme de subvention budgétaire. Actuellement, cette subvention couvre 50 % du prix pour les ménages, tandis que les entreprises acquittent un tarif plus élevé. Le prix est uniforme sur l'ensemble du territoire, indépendamment des coûts d'acheminement.

En matière de performance technique, les pertes en réseau restent élevées, bien qu'elles aient été réduites de 49 % en 2018 à 37 % en 2024. L'objectif fixé par le régulateur est d'atteindre un rendement hydrique de 90% d'ici 2036. Par ailleurs, le taux de réutilisation des eaux usées traitées s'élève à 50 %, en deçà de l'objectif de 55 %, et connaît une baisse continue depuis 2022. La couverture en eau potable est aujourd'hui de 72,4 %, avec un objectif de 96 % à l'horizon 2040 ; celle de l'assainissement passera de 29 % à 75 % sur la même période. Le besoin en eau potable est estimé à 2,5 millions de m³/jour en 2050.

Oman crée une société nationale pour réguler les exportations de minerais

Le ministère de l'Énergie et des Minéraux d'Oman a instauré la « Oman Minerals Trading Company » pour centraliser la commercialisation et l'exportation des minerais, renforcer la valeur ajoutée locale (ICV) et optimiser les revenus d'exportation. La société, filiale de *Minerals Development Oman* (MDO), standardisera contrats et prix, imposera un taux minimum de 36 % de concentration pour le chrome exporté, et priorisera le marché domestique. Ce dispositif vise à réduire les intermédiaires, améliorer la transparence, renforcer la logistique et soutenir le traitement local, conformément à la Vision 2040. L'activation complète du système est prévue pour mai 2026, avec une phase transitoire d'un an pour les opérateurs du secteur.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les possibles erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Responsable et rédacteur de la publication : Service économique de Mascate pierre.lignot@dgtrésor.gov.fr, riad.alkeilani@dgtrésor.gov.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>